

Créteil, le 15 février 2023

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente le treize février, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 7 février 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Étaient présents :

**M. CATHALA, Maire,  
M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-  
GAUCHERAND, M. ELHARRAR, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN,  
Mme VORCHIN, M. URGIN, Mme TORGEMEN, M. PESSAQUE,  
Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE,  
M. HÉLIN, Mme HACHMI, Adjointes au Maire,  
M. DUFEU, M. WANNIN, Mme CAMARA, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE,  
M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. SASPORTAS, M. TEISSÈDRE,  
M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. TAHRI,  
Mme MORVAN, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, M. MAILLOT, Mme RABA,  
M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M.  
KÉRISIT (arrivé à 20h55), Conseillers municipaux, formant la majorité des  
membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article  
L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,**

Absents : **Mme SALVIA, M. MULUMBA.**

Mandats : **Mme SIMON-DECK (pouvoir à M. DUKAN), Mme DEPREZ  
(pouvoir à M. CATHALA), Mme DIASSE (pouvoir à Mme SOL),  
Mme ANGLÈS (pouvoir à M. BRAUD), Mme PERREAU (pouvoir à  
Mme VALLIER), M. HENRY (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND)**

Secrétaire de Séance : **Madame VALLIER**

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 18 novembre 2022 au 6 février 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :**

**D2023-1-1-13** Attribution de deux subventions exceptionnelles de 5 000 euros chacune à la Croix Rouge, en soutien aux sinistrés de Turquie et de Syrie, dans le cadre d'une aide d'urgence.

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-1** Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville et au CCAS de Créteil pour l'année 2022.

**Rapporteur : Madame MATTEI**

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-1-1-2** Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

**Rapporteur : Monsieur PESSAQUE**

Les membres du Conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

**D2023-1-1-3** Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

**Rapporteur : Monsieur PESSAQUE**

Les membres du Conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

**D2023-1-1-4** Renouvellement de la garantie communale à Créteil Habitat – SEMIC concernant l'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux construits par ICADE PROMOTION.

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-1-1-5-1** Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission permanente ' Urbanisme cadre de vie, travaux, logement, développement durable et environnement '.

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-5-2** Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSL).

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-6** Désignation d'une personnalité au conseil d'administration de l'Organisation Municipale de Tourisme (OMT).

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-7** Communication du rapport annuel d'activité du syndicat mixte INFOCOM'94 pour l'année 2021.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-1-1-8-1** Adoption d'un avenant à la convention de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec la Métropole du Grand Paris.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-8-2** Adoption de la convention cadre de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec les partenaires locaux.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-9** Modification des conditions d'attribution du "forfait mobilités durables".

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-10** Renouvellement de la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG.

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-11** Modification de la quotité de travail du médecin de médecine professionnelle.

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-1-12** Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois.

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-2-1** Quartiers Chenevier-Démenitroux-Centre ancien (CQ n°4)  
Approbation de la cession du terrain d'assiette du parking Monfray.

***Rapporteur : Monsieur HÉLIN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-3-1** Signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

***Rapporteur : Monsieur TOLÉDANO***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-3-2** Vacation de médiation culturelle : Fixation du taux horaire.

***Rapporteur : Madame VORCHIN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-3-3** Motion " UPEC : les étudiants et les enseignants en Sciences de l'Éducation, en Sciences sociales et en STAPS sur le site Pyramide doivent être relogés dans les meilleurs délais pour retrouver des conditions d'enseignement dignes et adaptées".

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-1-3-4**

Motion "Créteil Soleil : les engagements pris par Klépierre pour une rénovation intégrale du centre commercial doivent être tenus".

**Rapporteur : Madame TORGEMEN**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-1-3-5**

Motion "Retraites : une réforme injuste et brutale".

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix-neuf, le treize février deux mille vingt-trois.



Le Maire,

  
Laurent CATHALA

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).